

Séquence technique : y-a-t'il un problème de transparence ?



LA séquence d'étude technique du PPRT s'appuie sur des éléments extrêmement techniques : études de dangers, carte d'aléa, carte des enjeux, études de la vulnérabilité du bâti, guides techniques sur les modes de renforcement du bâti.

Malgré les efforts de pédagogie des exploitants (par exemple au travers de la rédaction du résumé non-technique de l'étude de dangers) et des services de l'État (sites web, réunions de concertation, *etc.*), ces éléments restent généralement difficiles d'accès pour les riverains et leurs représentants. Les communes concernées étant majoritairement de petite taille, elles ne disposent pas – sauf exception – des compétences leur permettant de comprendre, voire de contester, les détails de ces analyses techniques. On peut regretter l'absence de traduction pédagogique des guides techniques, sous forme de fiches pouvant être remises aux habitants.

Les difficultés de compréhension technique peuvent se transformer en suspicion, en particulier lorsque certaines communes ne peuvent avoir accès aux documents (ce qui constitue une situation anormale : une copie de l'étude de dangers, éventuellement expurgée de certains éléments confidentiels pour des raisons de défense ou de secret industriel, devrait être disponible en Mairie), ou qu'elles s'aperçoivent que le duo formé par l'exploitant et les services de l'État (habituellement en contact

technique étroit, souvent formés à la même école) est peu enclin à s'ouvrir aux représentants des riverains, préférant une discussion technique à une démarche de construction commune.

L'étude de dangers est déjà réalisée, souvent depuis plusieurs mois, lors du lancement de la séquence technique. Les critères de risque étant figés, les scénarios d'accident retenus, le dossier n'est-il pas dès lors ficelé ? Quel espace est-il laissé au Maire pour faire valoir des préoccupations liées à l'évolution des territoires ? Il reste des points d'étape de la séquence technique pouvant avoir un impact important sur le zonage final (application du « filtre probabilité PPRT », classification des scénarios en cinétique « rapide » ou « lente », décision sur le rapport coût/bénéfice, et donc sur la recevabilité, d'éventuelles mesures « supplémentaires » de réduction du risque à la source), mais les discussions sur ces éléments sont, là encore, fortement techniques.

Une autre source d'incompréhension tient à l'interdiction d'utiliser des outils dits « 3D » permettant la prise en compte de la topographie des lieux pour modéliser la dispersion de nuages toxiques ou inflammables. Ces outils conduisent dans certains cas à des estimations de distances d'effets inférieures aux modèles plus anciens, mais le Ministère chargé de l'écologie a exclu leur utilisation dans un cadre PPRT, sur la base d'arguments contestés.